

## RÈGLEMENT OFFICIEL

### Défi Vertical Challenge Vénéjan 2026

---

#### Article 1 — Organisation

Le Défi Vertical Challenge Vénéjan 2026 est une manifestation sportive pédestre organisée par :

**L'association Le Trail Pour Tous, Partout !**

Association

1705 route de Bagnols sur Cèze

30200 VENEJAN

Responsable de l'organisation : Yvan SAUZEAU

Le comité des Fêtes de VENEJAN

La manifestation se déroulera du :

**vendredi 11 septembre 2026 à 19h00**

au

**samedi 12 septembre 2026 à 19h00**

sur la commune de Vénéjan (Gard).

L'épreuve est organisée dans le respect :

- du Code du Sport,
- des règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA),
- des arrêtés municipaux et préfectoraux en vigueur.

---

#### Article 2 — Présentation de l'épreuve

Le Défi Vertical Challenge Vénéjan 2026 est une épreuve d'endurance pédestre consistant à effectuer un maximum de boucles sur un parcours défini afin de cumuler du dénivelé positif.

L'objectif symbolique est d'atteindre :

**8 848 mètres de dénivelé positif**, soit l'équivalent de l'altitude de l'Everest.

Le parcours se déroule sur une boucle d'environ :

- 1,39 km,
- avec dénivelé positif répété de 67m environ,
- en environnement urbain et périurbain.

L'esprit de l'épreuve repose sur :

- le dépassement de soi,
- l'endurance,

- la convivialité,
- le partage entre participants et accompagnants.

Comme le veut la philosophie de l'événement :

On monte. On descend. On remonte. Et parfois, on se demande pourquoi avant de repartir pour un tour.

---

### **Article 3 — Formats proposés**

Trois formats sont proposés :

#### **Format 6 heures**

Départ : vendredi 11 septembre 2026 à 19h00

Durée maximale : 6 heures

#### **Format 12 heures**

Départ : vendredi 11 septembre 2026 à 19h00

Durée maximale : 12 heures

#### **Format 24 heures**

Départ : vendredi 11 septembre 2026 à 19h00

Durée maximale : 24 heures

Les horaires peuvent être modifiés par l'organisation pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

---

### **Article 4 — Conditions de participation**

L'épreuve est ouverte à toute personne :

- majeure le jour de l'épreuve,
- médicalement apte à la pratique de la course à pied en compétition.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant devra fournir :

- une licence FFA valide,  
OU
- un PPS (Parcours Prévention Santé) valide conformément au Code du Sport.

Aucun dossard ne sera remis sans justificatif réglementaire.

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription incomplète.

---

### **Article 5 — Inscriptions**

Les inscriptions se font exclusivement via la plateforme désignée par l'organisation.

Toute inscription implique :

- l'acceptation sans réserve du présent règlement,
- le respect des consignes de sécurité,
- le respect des bénévoles, participants et riverains.

Les droits d'inscription ne pourront être remboursés sauf dispositions particulières précisées par l'organisation.

TARIFS :

Format 24h : 90 euros

Format 12h : 60 euros

Format 6h : 30 euros

Cela comprend :

- La participation à un événement mythique
- Le dossard et le chronométrage électronique
- Lot Finisher quelque soit le nombre de tours (minimum un aller-retour)
- L'accès aux ravitaillements

Toute inscription est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

---

## **Article 6 — Matériel obligatoire**

Chaque participant devra disposer pendant toute la durée de l'épreuve :

- d'une lampe frontale en état de fonctionnement,
- d'un système d'hydratation adapté,
- d'un téléphone portable chargé,
- d'une couverture de survie,
- de chaussures adaptées au terrain.

Les bâtons sont autorisés.

Tout matériel jugé dangereux ou inadapté pourra être interdit par l'organisation.

---

## **Article 7 — Sécurité et assistance**

La manifestation bénéficie :

- d'un dispositif prévisionnel de secours,
- d'un poste de secours,
- d'un dispositif d'alerte des secours publics.

Les participants s'engagent à :

- respecter les consignes de sécurité,
- porter assistance à toute personne en difficulté,
- signaler immédiatement tout incident.

L'organisation peut :

- arrêter un participant présentant un risque pour sa santé,
- neutraliser temporairement l'épreuve,
- modifier le parcours,
- interrompre définitivement l'événement en cas de danger.

Les descentes doivent être effectuées avec maîtrise et vigilance.

Même dans l'effort, les participants sont invités à conserver l'esprit convivial et bienveillant qui fait l'identité du défi.

---

### **Article 8 — Circulation et respect du parcours**

Les participants doivent impérativement :

- respecter le parcours balisé,
- respecter les signaleurs et bénévoles,
- respecter les arrêtés municipaux,
- respecter les autres usagers éventuels des voies publiques.

Toute sortie volontaire du parcours ou comportement dangereux peut entraîner :

- pénalité,
- mise hors course,
- exclusion définitive.

L'usage de moyens d'assistance motorisés est interdit.

Et non :

les drones tracteurs, jetpacks ou raccourcis imaginaires ne comptent toujours pas comme du dénivelé positif.

---

### **Article 9 — Ravitaillements et assistance**

Des zones de ravitaillement seront mises à disposition des participants.

Dans l'esprit du Défi Vertical Challenge Vénéjan, les ravitaillements proposeront :

- des produits adaptés à l'effort,

- des produits locaux,
- des espaces conviviaux pour accompagnants et spectateurs.

Les accompagnants sont autorisés dans les zones prévues par l'organisation.

Toute assistance en dehors des zones autorisées peut être interdite.

L'assistance morale, les encouragements et la bonne humeur restent fortement recommandés.

---

### **Article 10 — Classements et chronométrage**

Le chronométrage est assuré par l'organisation ou un prestataire désigné.

Les classements seront établis :

- selon le nombre de boucles réalisées,
- selon le dénivelé positif cumulé,
- selon le temps réalisé.

Des classements spécifiques pourront être établis selon les formats.

Au-delà du classement officiel, l'organisation assume pleinement qu'une bonne anecdote de nuit pourra parfois valoir autant qu'un podium.

---

### **Article 11 — Abandon**

Tout abandon doit être signalé immédiatement à l'organisation.

Un participant ne respectant pas cette procédure engage sa propre responsabilité.

L'organisation se réserve le droit de retirer un participant :

- en état de fatigue excessive,
  - présentant un risque médical,
  - ne respectant pas le règlement.
- 

### **Article 12 — Assurance**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque participant est invité à disposer :

- d'une assurance responsabilité civile personnelle,
  - d'une assurance individuelle accident.
-

### **Article 13 — Droit à l'image**

Par son inscription, chaque participant autorise l'organisation à utiliser :

- photographies,
- vidéos,
- interviews,
- captations audiovisuelles,

réalisées dans le cadre de l'événement, sur tout support de communication lié à la manifestation.

---

### **Article 14 — Protection des données personnelles**

Les informations recueillies lors de l'inscription sont nécessaires à l'organisation de l'épreuve.

Conformément au RGPD et à la réglementation applicable, chaque participant dispose :

- d'un droit d'accès,
  - d'un droit de rectification,
  - d'un droit de suppression de ses données.
- 

### **Article 15 — Annulation / force majeure**

En cas :

- d'intempéries,
- d'arrêté préfectoral,
- de crise sanitaire,
- de danger pour les participants,
- de force majeure,

l'organisation pourra :

- modifier le parcours,
- adapter les horaires,
- suspendre ou annuler l'épreuve,

sans que cela ouvre automatiquement droit à remboursement.

---

### **Article 16 — Acceptation du règlement**

Toute inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le Défi Vertical Challenge Vénéjan 2026 n'est pas uniquement une épreuve sportive.

C'est aussi :

- une aventure collective,
- une expérience mentale,
- un moment de partage,
- un face-à-face avec soi-même.

Et parfois... avec ses quadriceps.